

**Dossier de la Régie de l'énergie R-4287-2024 Phase 3a  
Cause tarifaire 2025-2026 d'Énergir**

**LA CAUSE TARIFAIRE 2025-2026 D'ÉNERGIR**

**LA FORMULE DE VARIATION INTERANNUELLE DE  
COÛTS (FVC) ET SUJETS CONNEXES**



**Jean Schiettekatte**

**pour le  
Regroupement pour la transition, l'innovation et  
l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)**

**Le 22 mai 2026**

**RTIEÉ-3, Document 2  
C-RTIEÉ-0061**



# Chapitre 1 LA FVC DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Regroupement pour la transition, l'innovation et  
l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

## 1.1 L'OPPORTUNITÉ, DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, D'OMETTRE DE LA FVC UN FACTEUR DE VARIATION DU NOMBRE DE CLIENTS (G) OU DE VARIATION DES VOLUMES DE VENTES

Le *Regulatory Assistance Project (RAP)* dans son rapport [Under Pressure : Gas Utility Regulation for a Time of Transition](#), (Page 26, Colonne un), confirme que la transition énergétique entraînera une diminution du nombre des clients gaziers, avec des enjeux de partage des coûts :

*Some broad trends can inform this analysis. **Decreased demand will mean fewer customers on the utility's system with attendant challenges for sharing continued costs.** Relatedly, increased electrification or electrification mandates may require a harder look at the utility's continued infrastructure investment in certain areas to reduce the possibility for stranded costs.*

*[Souligné en caractère gras par nous]*

## 1.1 L'OPPORTUNITÉ, DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, D'OMETTRE DE LA FVC UN FACTEUR DE VARIATION DU NOMBRE DE CLIENTS (G) OU DE VARIATION DES VOLUMES DE VENTES

Ce même rapport (p. 25, col.2) précise également la crainte que des coûts peu compressibles de distribution gazière puissent avoir à être supportés par une base encore plus petite de clients dans l'actuel contexte de décroissance de demande gazière :

*Utilities with large areas of decreasing residential demand may see opportunities to focus on industrial service while phasing out increasingly expensive residential service. This type of scenario analysis will assist utilities and regulators to identify potential stranded costs before they are incurred, in particular as their impact may be felt by an even smaller customer base.*

*Exogenous factors may influence the utility's scenario building. For example, some jurisdictions are now requiring all new buildings to be all electric. Regulators can ask the utility to consider where it is expecting new builds and how it can limit expanding or upgrading infrastructure, which would almost certainly result in stranded costs in those areas.*

*Regulators may want the utility to consider whether providing existing customers in those areas incentives to electrify would be more cost-effective than maintaining infrastructure for a decreasing customer base. The utility may also consider anticipated changes that may affect the economics or viability of its scenarios, including carbon pricing, increased GHG reduction requirements or more stringent appliance standards [Souligné en caractère gras par nous]*

l'efficacité énergétique (RTIEÉ)

## 1.1 L'OPPORTUNITÉ, DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, D'OMETTRE DE LA FVC UN FACTEUR DE VARIATION DU NOMBRE DE CLIENTS (G) OU DE VARIATION DES VOLUMES DE VENTES

On note donc dans le rapport de RAP une description de réseau qui s'apparente plus au réseau d'Énergir que celle, **erronée**, décrite par l'expert d'Énergir de NERA, le Dr. Jeff D. Makholm, lequel semblait ignorer l'actuelle transition au Québec vers l'électrification et vers la bi-énergie ([Pièce A-0143, NS, 21 mai 2026](#), Page 180, Lignes 6 à 22, Réponses au RTIEÉ):

- *A [Dr. Jeff D. Makholm] [186] [...] given what's happening in electricity costs and electricity prices, the idea that so many consumers use gas to heat in both Canada and the U.S. is something that I don't see going away, just as a practical matter. And I don't see regulators taking the initiative to forcefully drive customers off the system. I have not seen that in either country.*
- *Q. [187] Okay. You're saying that - you're referring to the fact that gas is often used for heating in Canada. That's the basis of your understanding.*
- *A. [Dr. Jeff D. Makholm] In the temperate climates of both Canada and the U.S., gas is mainly used for heating.*

## 1.1 L'OPPORTUNITÉ, DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, D'OMETTRE DE LA FVC UN FACTEUR DE VARIATION DU NOMBRE DE CLIENTS (G) OU DE VARIATION DES VOLUMES DE VENTES

- Il est important de souligner que le modèle d'affaires actuel d'Énergir vise un objectif social et environnemental : **maintenir la pérennité du réseau gazier** dans un contexte de décroissance prévue importante de ses ventes;
- Un réseau gazier viable devrait ainsi permettre de continuer et d'accroître la **récupération et distribution du gaz de source renouvelable (GSR)** provenant de matières putrescibles afin de le valoriser en CO<sub>2</sub>. Sans cette récupération, le **méthane (CH<sub>4</sub>)** serait rejeté dans l'atmosphère, avec un impact climatique 25 fois plus élevé sur 100 ans que le CO<sub>2</sub>. La combustion du GSR transforme le CH<sub>4</sub> en CO<sub>2</sub>, ce qui réduit l'impact climatique global;
- Il est donc **souhaitable sur le plan environnemental que le réseau d'Énergir demeure fonctionnel et économiquement viable.**

## 1.1 L'OPPORTUNITÉ, DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, D'OMETTRE DE LA FVC UN FACTEUR DE VARIATION DU NOMBRE DE CLIENTS (G) OU DE VARIATION DES VOLUMES DE VENTES

- Une formule qui réduirait automatiquement les coûts admissibles selon la baisse du nombre de clients (**facteur G**) serait problématique.
- Cette approche risquerait de :
  - fragiliser la viabilité financière du réseau ;
  - créer un effet contreproductif pour la transition énergétique ;
  - décourager Énergir de collaborer à la réduction progressive de sa clientèle fossile.
- Toutefois, comme nous le verrons dans la section suivante, le RTIEÉ ne soutient pas que **l'inflation seule** devrait déterminer la variation interannuelle des coûts. Mais la baisse du **nombre de clients (G)** ne semble pas être le bon facteur à utiliser pour contenir paramétriquement a hausse des coûts.

## 1.1 L'OPPORTUNITÉ, DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, D'OMETTRE DE LA FVC UN FACTEUR DE VARIATION DU NOMBRE DE CLIENTS (G) OU DE VARIATION DES VOLUMES DE VENTES

Notre recommandation :

- **RECOMMANDATION RTIEÉ NO. 3-1-1 (reformulée)**  
**L'OPPORTUNITÉ, DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, D'OMETTRE DE LA FVC UN FACTEUR DE VARIATION DU NOMBRE DE CLIENTS OU DE VARIATION DES VOLUMES DE VENTES.**

*Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) invite la Régie de l'énergie à appuyer la demande d'Énergir de ne pas conserver, dans la FVC de facteur de décroissance du nombre de clients (G) ou de décroissance volumes de ventes.*

## 1.2 L'ABSENCE DE FACTEUR DE PRODUCTIVITÉ X

La transformation du secteur gazier impose des ajustements structurels importants, notamment en matière d'optimisation des infrastructures, de réduction des coûts fixes et d'adaptation à une demande potentiellement décroissante. L'absence d'incitatifs à l'efficacité (*dans la FVC proposée par Énergir*) risque de freiner ces ajustements et de maintenir des structures de coûts héritées d'un contexte de croissance.

Les travaux du *Regulatory Assistance Project* et de l'Oeko-Institut (2024), qui portent sur des réseaux qui s'apparentent plus au réseau d'Énergir (*comme nous l'avons vu précédemment*) vont préciser dans ce sens. Dans leur rapport [Planning and regulating Europe's gas networks: breaking up with fossil gas](#), ils recommandent de viser à augmenter la productivité du système afin de compenser la baisse des volumes vendus :

*Recommendation 2: Make the regulatory framework fit for the gas phase-out*

- **Exploring regulatory models that incentivise measures aimed at increasing system efficiency instead of primarily rewarding investments.**

*[Souligné en caractère gras par nous]*

## 1.2 L'ABSENCE DE FACTEUR DE PRODUCTIVITÉ X

- Or le retrait du facteur G (retrait que nous appuyons) élimine un mécanisme implicite d'efficacité qu'aurait pu comporter la FVC :
  - Une FVC limitée à l'inflation devient un simple escalateur de coûts;
  - NERA reconnaît que les relations historiques changent, mais **cela justifie une redéfinition des incitatifs — non leur abolition**;
  - La transition énergétique exige une optimisation des infrastructures, réduction des coûts fixes et adaptation à une demande décroissante.
- Le RTIEÉ a aussi aussi noté le [Tableau ACIG-1 à la Pièce B-0325, Énergir-V, Document 3](#), Page 5, qui montre des dépenses autorisées supérieures aux dépenses réelles sur plusieurs années:
  - Une formule inflation-seule accentuerait ce biais;
  - Les gains d'efficacité doivent être partagés avec les consommateurs;
  - Dans un contexte de transition énergétique, où l'optimisation des coûts est essentielle, le maintien d'un certain facteur de productivité X est donc essentiel.

## 1.2 L'ABSENCE DE FACTEUR DE PRODUCTIVITÉ X

Notre recommandation :

### **RECOMMANDATION RTIEÉ NO. 3-1-2 POUR UN FACTEUR DE PRODUCTIVITÉ X**

Dans un contexte de transition énergétique, où l'optimisation des coûts est essentielle, l'absence de mécanisme de productivité constitue une lacune majeure. nous recommandons à la Régie de requérir l'ajout d'un facteur de productivité (X) à la FVC. Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite la Régie de l'énergie à requérir l'ajout d'un facteur de productivité dans la FVC.

**Ce facteur de productivité n'aura pas nécessairement à être extrêmement élevé, mais devrait être d'un niveau suffisant pour inciter Énergir à adapter son modèle d'affaires aux exigences de la transition énergétique et de la décroissance de la consommation gazière (en évitant de se diriger lentement vers une « spirale de la mort »), tout en lui permettant d'assurer la pérennité de son réseau (dont le Québec continue d'avoir besoin pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre en valorisant énergétiquement le gaz de source renouvelable).**

## 1.3 LES EXCLUSIONS DE LA FORMULE DE VARIATION INTERANNUELLE DES COÛTS (FVC)

Notre recommandation :

### RECOMMANDATION RTIEÉ NO. 3-1-3

#### LES EXCLUSIONS DE LA FORMULE DE VARIATION INTERANNUELLE DES COÛTS (FVC)

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite la Régie de l'énergie appuyer la demande d'Énergir le maintien hors de la FVC de ces composantes du revenu requis, dont les coûts OPEX du PGEÉ, de même que les revenus reçus de la Contribution GES d'Hydro-Québec, ceux-ci devant donc être établis chaque année par la Régie de l'énergie selon leur coût prévu.

## Chapitre 2

# L'ALLOCATION DES COÛTS

Regroupement pour la transition, l'innovation et  
l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

## 2. L'ALLOCATION DES COÛTS

- Le RTIEÉ reconnaît que la transition énergétique entraîne une transformation structurelle du modèle d'affaires des distributeurs gaziers. La diminution progressive de certains usages traditionnels du gaz naturel ne signifie pas pour autant que les coûts du réseau peuvent être réduits mécaniquement en fonction du seul nombre de clients desservis. Une telle approche créerait un signal réglementaire contreproductif en incitant indirectement le distributeur à préserver sa base de clientèle plutôt qu'à accompagner activement la décarbonation.
- Le réseau gazier conserve une utilité environnementale et économique importante, notamment comme infrastructure de distribution du gaz de source renouvelable (GSR) et comme outil potentiel d'intégration de nouvelles molécules décarbonées. Dans ce contexte, le RTIEÉ estime que le cadre de plafonnement tarifaire doit évoluer pour refléter la réalité de la transition énergétique, plutôt que de reproduire des mécanismes conçus pour un contexte de croissance stable de la clientèle.

## 2. L'ALLOCATION DES COÛTS

- En l'absence d'ajustements appropriés, les signaux tarifaires envoyés aux clients peuvent être biaisés, ce qui peut influencer négativement leurs décisions d'investissement et de consommation énergétique. Cela est particulièrement préoccupant dans un contexte où la transition énergétique repose en partie sur des signaux de prix cohérents afin d'encourager des choix énergétiques plus durables.
- Enfin, le report de l'étude d'allocation pourrait également limiter la capacité de la Régie à exercer pleinement son rôle de surveillance et d'ajustement du cadre tarifaire. Dans un contexte de forte incertitude quant à l'évolution de la demande, des technologies et des politiques publiques, il est essentiel que la Régie dispose d'une information à jour et d'outils analytiques adaptés pour assurer une régulation efficace et équitable.

## 2. L'ALLOCATION DES COÛTS

Notre recommandation :

### RECOMMANDATION RTIEÉ NO. 3-2 L'ALLOCATION DES COÛTS

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite la Régie de l'énergie à demander à ne pas reporter indûment l'étude d'allocation du coût de service, ou, à tout le moins :

- à encadrer strictement ce report en exigeant la réalisation d'une mise à jour complète de l'allocation des coûts dans un délai rapproché, tenant explicitement compte :
  - de la décroissance anticipée du nombre de clients;
  - de l'évolution des profils de consommation, notamment liée à la biénergie;
  - des enjeux de coûts fixes et de coûts échoués;
  - et des principes de causalité et d'équité tarifaire;
- et à s'assurer que toute future allocation des coûts intègre explicitement les effets de la transition énergétique, afin de garantir que les tarifs reflètent adéquatement l'utilisation réelle du réseau et n'entraînent pas de transferts de coûts inefficients entre catégories de clients.



**MERCI**

Regroupement pour la transition, l'innovation et  
l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)